

BELGIQUE – maintien du moratoire

Par

Publié le 11/01/2002

Le gouvernement vient de prendre position en faveur du maintien du moratoire sur les nouvelles autorisations. Cette situation perdurera jusqu'à ce que la Belgique ait transposé, dans sa législation nationale, la directive 2001/ 18 sur les autorisations d'OGM et que soient mis en place l'étiquetage et la traçabilité (prévus pour 2003).

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/belgique-maintien-du-moratoire/